

SN 13974/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 novembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 novembre 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour l'Italie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

E 11615



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 novembre 2016

SN 13974/16

**SOC 660
EMPL 450**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Délégations
N° doc. préc.:	5137/16 SOC 7 EMPL 7
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour l'Italie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour l'Italie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une prochaine session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL
portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant,
pour l'Italie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et
la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 17 octobre ², le Conseil a nommé les membres et membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, pour la période allant du 8 novembre 2016 au 7 novembre 2019.

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245, du 29.9.2003, p. 38) et règlement (CE) n° 1112/2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 386 du 20.10.2016, p. 3.

(2) Le gouvernement italien a proposé des nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membre titulaire et membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Titulaire	Suppléant
Italie	Mr Romolo De CAMILLIS	Mme Alessandra PERA

Article 2

Le Conseil procèdera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président